

## La Maison de la radio inscrite au titre des Monuments historiques



Mention obligatoire  
Radio France / CHRISTOPHE ABRAMOWITZ

La Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Ile-de-France a publié le 26 mars 2018 l'arrêté confirmant **l'inscription de la Maison de la radio au titre des Monuments historiques.**

Cette décision historique fait suite à une demande initiée par Radio France auprès des services du ministère de la Culture.

L'inscription de la Maison de la radio au titre des Monuments historiques **permet de protéger l'édifice de la Maison de la radio, notamment la façade de ce bâtiment emblématique de l'architecture des années 60 conçu par l'architecte Henry Bernard.** Cette inscription reconnaît aussi la **singularité de la conception de la Maison de la radio, qui a permis son adaptation à toutes les évolutions technologiques de l'audiovisuel et de l'acoustique.**

La Maison de la radio, **bâtiment hors norme pour son époque** avec une surface totale de 100 000 m<sup>2</sup>, inaugurée par le général de Gaulle en 1963, abritait le siège de la radio-télévision publique. Elle constitue depuis ses débuts **l'un des principaux centres de diffusion de la création artistique.** Elle s'impose comme l'un des **symboles majeurs de la création du 20<sup>ème</sup> siècle et de ses techniques.** Labellisée « **Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle** » en novembre 2016, elle abrite l'ensemble des métiers, techniques et artistiques, qui permettent la production et la diffusion quotidienne de centaines d'heures de programmes, d'informations radiophoniques et de concerts de Radio France.

L'ambitieux projet de réhabilitation, conçu par Architecture-Studio et engagé depuis 2009 pour mettre aux normes le bâtiment et moderniser les outils de production radiophonique de la Maison de la radio a également permis de restaurer les espaces et ouvrages d'origine, dans le prolongement de l'esprit de ses concepteurs et dans le respect de ses ouvrages emblématiques.

**L'inscription au titre des Monuments historiques confirme également l'intérêt public de l'édifice.** Avec une architecture rénovée, ses nombreux espaces réhabilités – plus de 4000 mètres carrés pour les espaces dédiés à l'accueil du public - , et une capacité d'accueil de plus de 3000 places dans l'ensemble de ses studios et salles de concert, **la Maison de la radio propose un projet pluridisciplinaire innovant : émissions en public, débats, concerts, expositions ou événements exceptionnels ont rassemblé ainsi en 2017 près de 300 000 personnes et font vivre la richesse, la variété, la qualité des contenus produits par les sept chaînes de radio et les 4 formations musicales.**

▪ **L'inscription comprend :**

- L'emprise totale au sol de l'édifice,
- La totalité des façades et toitures,
- Le Hall et la Galerie Seine, y compris les œuvres de François Stahly (sculpteur)
- Le Studio 104 avec les bas-reliefs de Louis Leygue (sculpteur et graveur)
- Les Foyers 101, 105, B, C, D, E et F avec la peinture de Georges Mathieu et les mosaïques de Jean Bazaine et de Gustave Singier,
- L'ensemble du décor du bureau de la présidence,
- Les escaliers dits "Chambord" des zones B, C, D, E et F.

La tapisserie de Pierre Soulages est inscrite pour sa part dans les collections du Mobilier national

**Gaël HAMAYON**  
[gael.hamayon@radiofrance.com](mailto:gael.hamayon@radiofrance.com)  
01.56.40.21.41 – 06.84.10.49.91

**Peggy DREYER**  
[peggy.dreyer@radiofrance.com](mailto:peggy.dreyer@radiofrance.com)  
01.56.40.16.15

Assistante service de presse  
**Violaine LADHUIE**  
[violaine.ladhuie@radiofrance.com](mailto:violaine.ladhuie@radiofrance.com)  
01.56.40.24.51

[radiofrance.fr](http://radiofrance.fr)

